



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
21/03/2018**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 23
- procurations : 4
- absents : 8
- ayant pris part au vote : 27

Étaient présents : Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Romuald DELABIE, Florence VIGIER ;

Date de la convocation : 12/03/2018

Absents représenté(s) :

Pierre GOUVERNEYRE
Marc GRIVEL
Christian COLOMBO
Anne-Laure MATHIAS

Par :

Max VINCENT
Bernard BOURBONNAIS
Gérard DARDET
Vincent PEYTEL

Conseil syndical : 21/03/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
05/04/2018

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bénédicte KUNTZIGER, Charles MONNERET, Jean-Michel CARRON et Nicolas POUSSINEAU

Affichage: dès retour de Préfecture

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Le **mercredi 21 mars 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 12/03/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-03-10

CONVENTION DE MOYENS AVEC LIMONEST ET CONVENTION DE LOCATION DU 2 EME ETAGE DE LA MAIRIE DE LIMONEST

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT AU FONCIER

Afin de favoriser l'action du SMPMO, la commune de Limonest propose l'hébergement et la mise à disposition de moyens généraux pour son fonctionnement, en contrepartie d'un loyer et d'une indemnité forfaitaire selon les postes de dépenses identifiés (reprographie, télécommunication fixe, affranchissement).

Les locaux mis à disposition du SMPMO actuellement situés à l'étage de la mairie de Limonest, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (escalier bois), et manquent de fonctionnalité. La Mairie de Limonest vient de libérer l'ancienne salle des expositions située à l'étage inférieur des bureaux du SMPMO et mettra donc cette salle à disposition du SMPMO.

Le conseil syndical après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la convention de moyens avec Limonest et la convention de location du 2ème étage de la mairie de Limonest pour l'année 2018 et autorise le Président à les signer pour les montants suivants :

- ✓ Convention de location du 2ème étage et de la partie combles de la mairie de Limonest : 8058 €
- ✓ Frais d'affranchissement : 978 €
- ✓ Frais de télécommunication : 853 €
- ✓ Frais de reprographie : 2046 €



*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Limonest, le 21/03/2018*

Max Vincent.
Président

